

RAPPORT d'activité 2019



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents

RAPPORT annuel d'activité

Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués de ce dernier sont entendus.

Le président du SM3A peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque EPCI membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du syndicat rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du SM3A.

Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014



En juillet 2020, à l'heure où je rédige cet édit, nous sommes toujours au cœur d'une crise sanitaire majeure totalement inédite. S'il est prématuré de dresser un bilan de cet événement, un premier enseignement peut néanmoins être tiré. En effet, cette crise a révélé les fragilités de notre environnement, soumis à des risques globaux et croissants, qu'il s'agisse d'événements liés à la destruction de nos écosystèmes ou au dérèglement climatique.

Face à ces préoccupations croissantes notamment sur l'érosion de la biodiversité, le SM3A montre plus que jamais, le rôle primordial qu'il tient au sein de notre territoire.

Il met à disposition du bassin versant de l'Arve un panel d'outils complémentaires (SAGE, contrat de territoire ENS alluvial, contrat global, PAPI...) impliquant les acteurs locaux pour répondre au mieux aux enjeux centraux de la protection des personnes et des biens ou encore la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis son origine, le syndicat garde le cap fixé par son premier président, Michel Meylan qui s'est éteint il y a quelques semaines. Précurseur, il avait su avant tout le monde, penser la rivière dans sa globalité en mettant en place une organisation basée sur la coopération intercommunale destinée à prévenir les inondations et les dégâts causés par les cours d'eau.



En cette période de renouvellement des mandats, je tiens également, par ces lignes, à adresser la bienvenue aux nouveaux élu.es qui nous ont rejoint. Vous avez choisi de représenter votre structure au sein du syndicat pour inscrire votre action dans les projets du SM3A et contribuer à l'efficacité de l'action collective pour l'intérêt général. Toutes nos réalisations et actions, tous nos projets tendent vers un même objectif, celui de protéger notre territoire et les habitants du bassin versant de l'Arve du risque inondation et des conséquences du changement climatique. Ensemble nous construirons une politique de l'eau intégrée dans le contexte très sensible du réchauffement climatique.

Vous trouverez une synthèse des actions et travaux menés en 2019 par le syndicat dans ce rapport. Bonne lecture à tous.

Bruno Forel
Président du SM3A

LE BILAN FINANCIER

Le SM3A est un syndicat mixte, financé principalement par la contribution de ses membres et par les subventions publiques. Il peut également recourir à des participations diverses lorsqu'il agit pour le compte d'autres collectivités.

Les chiffres et résultats présentés ci-après sont issus du compte administratif, c'est à dire du budget 2019 validé par les élus du SM3A le 25 juin 2020.

Le budget 2019 du SM3A a essentiellement été consacré à la mise en œuvre de la compétence GeMAPI, il repose à 42% sur les contributions de ses membres, 34% sur l'emprunt, 18% sur les subventions, 5% sur le FCTVA et 1% sur d'autres recettes.

Pour le bloc commun de compétences (hors compétences optionnelles), la rétrospective budgétaire témoigne de l'extension des missions du SM3A.

L'épargne brute reste élevée pour l'année 2019 permettant au syndicat de dégager une marge financière suffisante pour financer des projets relevant de l'investissement.

L'évolution forte des dépenses liées aux travaux constatée depuis 2 ans s'est poursuivie en 2019 en représentant plus de deux tiers des dépenses d'investissement prévues essentiellement dans les engagements contractuels du syndicat (PAPI, Contrat de territoire du Foron du chablais genevois).

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de syndicat, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement.

Fonctionnement

Résultat de fonctionnement 2018 reporté	1 452 391,47 €
Recettes de fonctionnement 2019	8 519 396,93 €
Dépenses de fonctionnement 2019	6 710 777,49 €
RESULTAT : 3 261 010,91€	

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et/ou de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen et long terme. Elle concerne ainsi des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Investissement

Résultat d'investissement 2018 reporté	- 3 217 717,72 €
Recettes d'investissement 2019	12 452 446,33 €
Dépenses d'investissement 2019	10 539 123,30 €
RESULTAT : - 1 304 394,72 €	



Hommage à Michel Meylan Président fondateur du SM3A

Michel Meylan, qui s'est éteint cet été, est une figure emblématique de l'histoire du syndicat et de son origine.

Dès 1983, Michel Meylan a été le premier à prendre conscience des problèmes de l'Arve. C'est de ce constat, qu'est né sa volonté d'agir et de fédérer autour d'un bien commun : la rivière.

Après avoir rassemblé des élus de Chamonix, Magland, Thyez, Reignier et Annemasse, il finit de convaincre les 26 autres communes riveraines de l'Arve de l'importance de se réunir, pour traiter les problèmes liés à la rivière dans leur globalité. Michel Meylan avait su, avant tout le monde, mettre en place une organisation globale basée sur la rivière de son amont à son aval et visant à la prévention des inondations.

En 1995, avec audace et détermination, il avait ainsi créé le SM3A, structure exemplaire et atypique pour l'époque, qu'il a présidé jusqu'en 2008.

Durant ses 14 ans de gouvernance il aura mené des chantiers d'envergure tels que la mise en œuvre du contrat de rivière Arve, la construction du tunnel de dérivation des Posettes ou encore la protection contre les crues à Magland ou Annemasse. Ses actions ont également permis de contribuer à la réduction de l'incision de l'Arve, c'est également sous sa présidence qu'a été initié le SAGE de l'Arve.

25 ans après, le syndicat de rivière est devenu un EPTB et un EPAGE, il porte un SAGE et exerce la compétence GEMAPI. Il ne gère plus uniquement l'Arve mais également tous ses affluents qui drainent plus de la moitié de la Haute-Savoie.

A travers ces lignes, les élus du SM3A souhaitent rendre un hommage ému à ce pionnier de la gestion des cours d'eau par bassin versant.

LE SYNDICAT
mixte



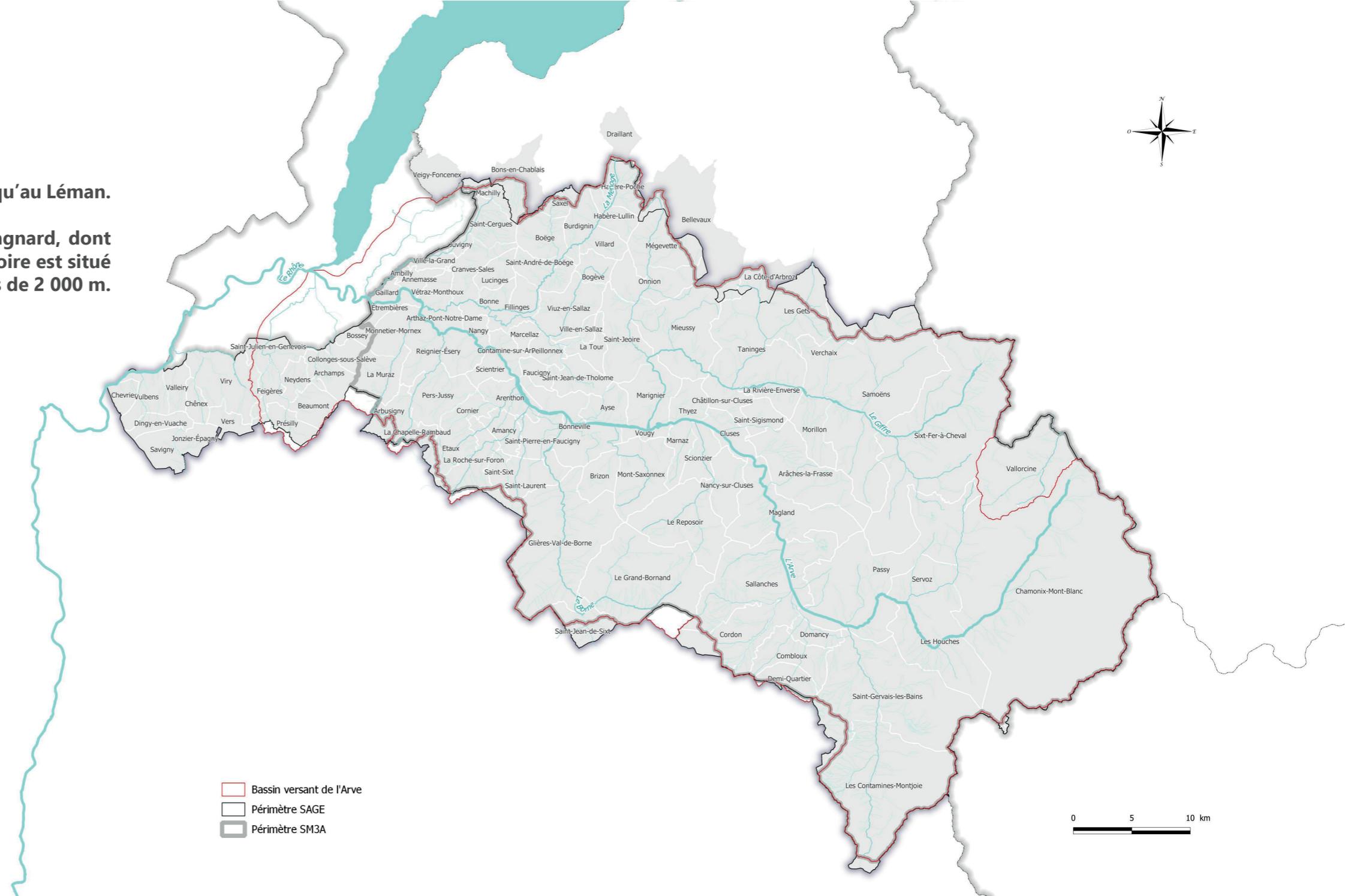
LE TERRITOIRE

Le bassin versant de l'Arve s'étend du Mont-Blanc jusqu'au Léman.

Territoire fortement marqué par un caractère montagnard, dont l'altitude varie entre 330 m et 4 810 m (60% du territoire est situé à une altitude supérieure à 1 000 m et 20 % au-dessus de 2 000 m. 5 % du territoire est recouvert de glace.

Le SM3A - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents - mène une action cohérente de l'amont jusqu'à l'aval du bassin versant en vue de prévenir les inondations et de protéger les milieux aquatiques.

Le syndicat a également pour but de répondre à la nécessité de mener une gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant.



LE SYNDICAT

Le SM3A est un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) du bassin versant de l'Arve, dont les missions ont été clarifiées par décret en 2015 (décret 2015-1038 du 20 août 2015 - Art. 213-12 du code de l'environnement). Il rassemble et accompagne les collectivités dans une gestion équilibrée, durable et intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin versant (SAGE...).

Le SM3A assure également des missions relevant d'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle de 105 communes de la Haute-Savoie.

Depuis 2015, il est autorité compétente en matière de GEMAPI (GEstion des Milieux

Aquatiques et Prévention des Inondations), sur l'intégralité du bassin versant de l'Arve et assure les missions relevant de ce domaine sur l'ensemble des cours d'eau.

Il répond à différents enjeux qui vont de la prévention et de l'anticipation des inondations à la gestion des cours d'eau, tout en préservant la biodiversité de notre territoire. Cela passe par des investissements importants, par la réalisation d'ouvrages mais également par la recherche d'approches nouvelles, innovantes et respectueuses de l'environnement.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2019

6 réunions du comité syndical

9 heures de débat

102 délibérations

Le comité syndical se compose de 59 membres titulaires (et autant de suppléants) représentant leur collectivité. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat, disposent d'une voix délibérative et se réunissent au moins 4 fois par an pour siéger au sein du comité syndical.



L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2019, le SM3A employait 35 agents.

Des profils de collaborateurs diplômés dans diverses spécialités qui s'investissent pour le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages et des cours d'eau du bassin versant de l'Arve, mais aussi pour la cohérence des actions du syndicat.

Pour être au plus près des territoires d'intervention, le syndicat est implanté sur 2 sites (Saint-Pierre en Faucigny et Ville-la-Grand).



QUELQUES CHIFFRES

TEMPS DE TRAVAIL



60% des agents sont à temps plein

REPARTITION



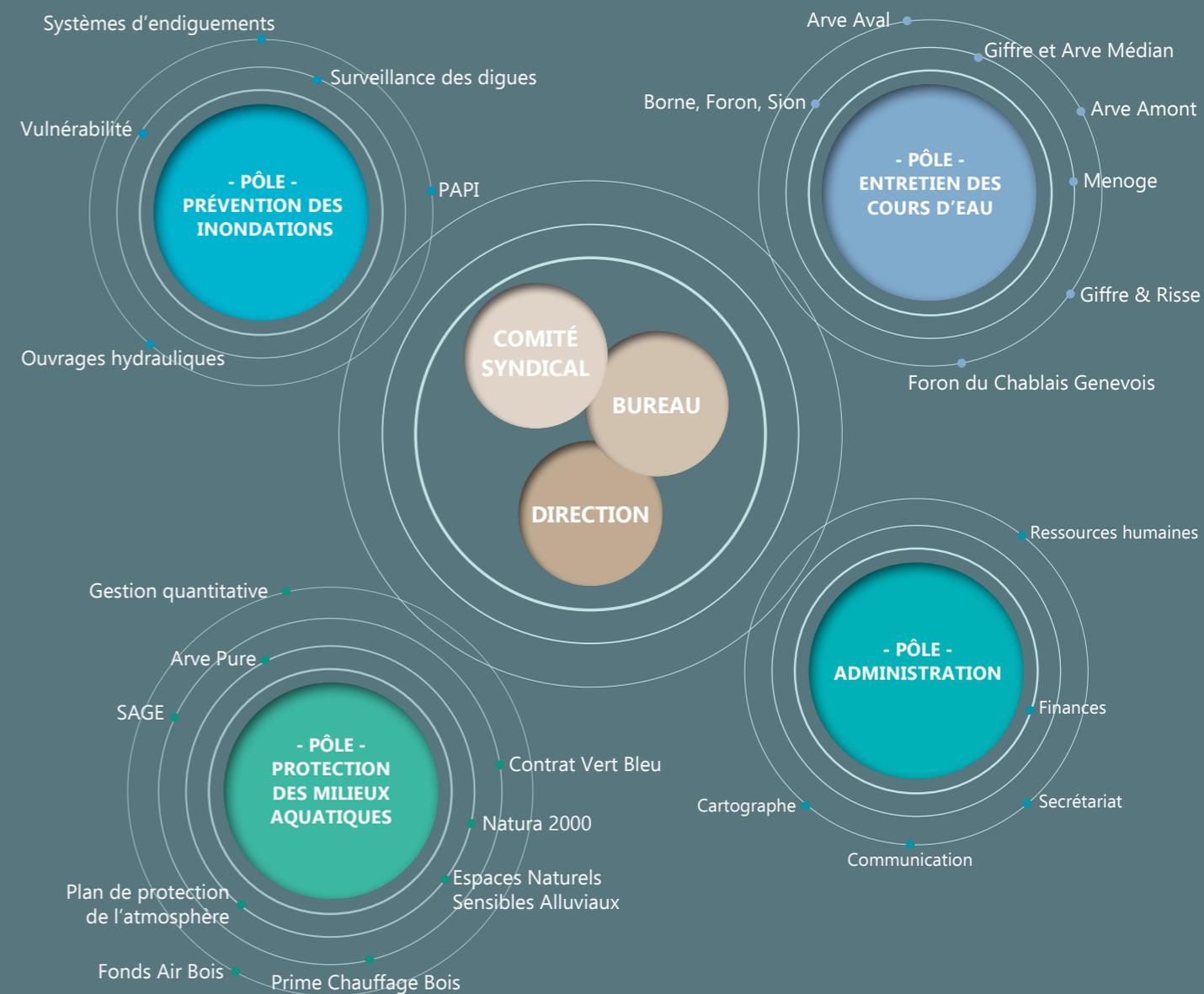
60%



40%

ORGANIGRAMME

- 2019 -



PRÉVENTION des inondations



LE PÔLE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le pôle prévention des inondations a pour missions d'animer les politiques publiques telles que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et Stratégies Locales, et d'apporter son assistance aux collectivités concernées par le risque ou gestionnaires d'ouvrages (communes, EPCI...).

Le bassin versant de l'Arve est constitué de rivières à caractère torrentiel dont les crues se manifestent de manière spectaculaire en raison de leur soudaineté et de leur violence. La gestion de la rivière nécessite donc la prise en compte du risque inondation.

De nombreuses personnes, entreprises, commerces... sont situées dans des zones inondables. Sur le bassin versant de l'Arve, ce sont plus de 50 000 personnes et 800 entreprises qui sont exposées en cas de crue centennale.

Depuis son origine, le SM3A entreprend des travaux pour protéger les personnes et les biens, mais rien ne pourra jamais éradiquer le phénomène. Le SM3A travaille également sur la conscience de l'aléa, pour apprendre à vivre avec les inondations et développer une culture du risque.

Florent Charles
Chef de pôle

Anne LEPEU
Systèmes endiguements

Cyril JOUSSE
PAPI

Emmanuel RENOU
Ouvrages hydrauliques

Victor ROBIC
Ouvrages hydrauliques

Caroline LOPEZ CASTINERA
Surveillance des digues

Mireille VASSOR
Vulnérabilité

Bilan PAPI de l'Arve 2019

Les PAPI visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, suivant sept axes de travail.

Le PAPI est une démarche volontaire de la part des acteurs afin de réduire les dommages dus à une inondation sur un territoire.

C'est une convention passée entre l'Etat, une structure pilote (animatrice du PAPI), des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs.

Il bénéficie d'un financement multipartenarial, équilibré entre les différents niveaux de collectivités.

Le SM3A n'est pas maître d'ouvrage de toutes les actions du PAPI. Son rôle est d'animer et de coordonner les actions dans l'objectif d'une mise en œuvre cohérente de la stratégie de réduction de la vulnérabilité du bassin versant.

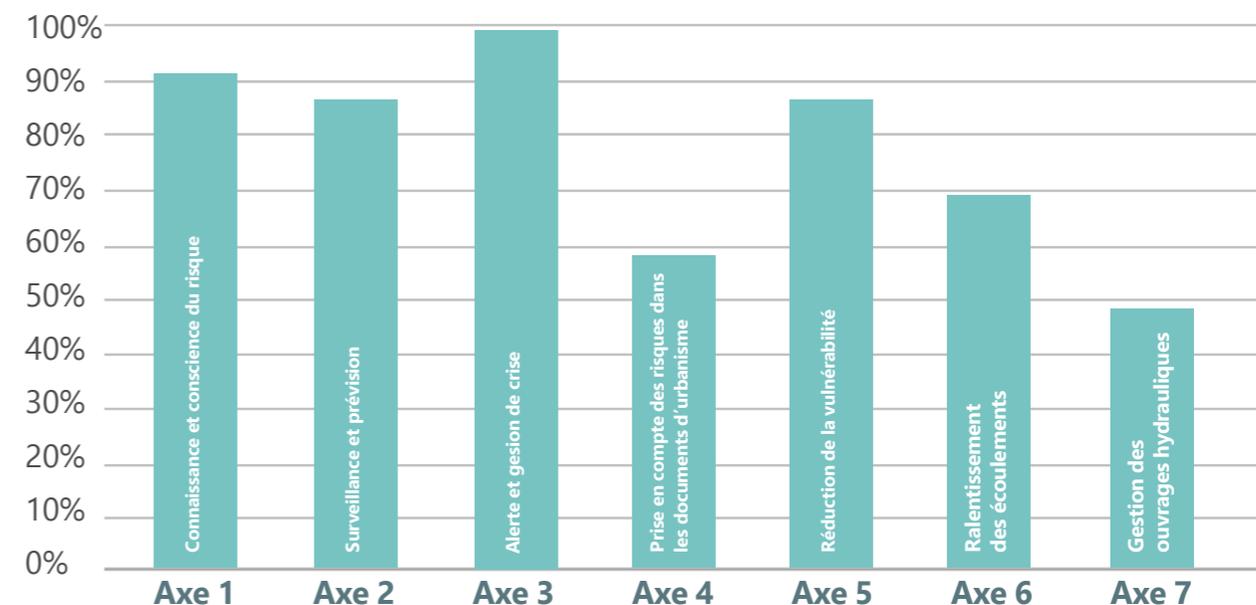
En 2019, l'objectif a été de poursuivre la mise en œuvre de la dernière année du PAPI Arve, dont le volume financier s'établit à près de 30 M€ sur 6 ans et de mettre en route un PAPI 2 dont le but sera toujours de réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque.

Les subventions allouées pour financer le PAPI de l'Arve proviennent essentiellement de l'Etat : 13M€ (Fonds Barnier).

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de la Haute-Savoie financent également quelques études.

Fin 2019, 97% des actions étaient engagées ou terminées.

Taux de réalisation du PAPI Arve



Vers un PAPI 2

Après le bilan très positif du premier PAPI, les élus du SM3A poursuivent leur action avec un nouveau programme pour la période 2020-2026. Accentuant la dynamique, le PAPI 2 vise toujours à traiter le risque inondation de manière globale, à travers des actions combinant gestion de l'aléa (diagnos-

tic précis du risque inondation sur le territoire, création ou restauration d'ouvrages de protection contre les crues...) et réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires. En cours d'instruction par les services de l'Etat, le PAPI 2 devrait être labellisé en juillet 2020.

EXERCICES A LA GESTION DE CRISE

Bassin versant de l'Arve

Garantir l'opérationnalité de son PCS - Plan Communal de Sauvegarde - est indispensable pour en assurer l'efficacité. Ainsi, tests, exercices, formations, informations et mises à jour sont des actions à réaliser régulièrement par chaque commune dotée d'un PCS.



Dans le cadre du PAPI de l'Arve, le SM3A propose aux communes des ateliers afin d'acquies les principes de bases lors d'une opération communale de sauvegarde :

- > Mettre en place, faire fonctionner et piloter une cellule de crise ;
- > S'initier à la gestion d'une situation de crise à travers un exercice de mise en situation sur table au cours de la formation sur le terrain
- > S'initier à la communication de crise
- > Rendre opérationnel le PCS.

REPERES DE CRUE

Les repères de crues marquent le niveau d'eau atteint par les grandes crues d'une rivière. Simples traits gravés dans la pierre ou plaques ce sont des témoignages rares et précieux qu'il convient de conserver.

La mémoire des événements est subjective, elle peut altérer le souvenir d'une crue ancienne. Avec ces repères, la mémoire collective des crues d'un cours d'eau est assurée et la conscience du risque réel est maintenue pour les générations à venir. Dans le cadre du PAPI Arve, des repères de la crue sont posés dans les communes de la vallée de l'Arve, de Chamonix jusqu'à Gaillard.

📍 QUELQUES CHIFFRES

40
COMMUNES
CONCERNÉES

144
REPERES RECENCES

120 REPERES
IMPLANTES

Q10, Q100 : COMMENT QUALIFIER LES CRUES ?

On associe souvent la notion de crue avec celle de période de retour (crue décennale, centennale, etc...).

Une crue cinquantennale a ainsi un risque sur 50 de se produire dans l'année, et non pas de se produire tous les demi-siècles.

Autrement dit, une crue centennale a une chance sur cent de se produire chaque année. Pour autant, elle peut se reproduire plusieurs années de suite.

Plus cette période est grande, plus l'évènement est rare et les débits importants. La période de retour est donc l'inverse de la probabilité d'occurrence du phénomène.

Les crues sont notées Q100 (centennale), Q50 (cinquantennale), Q30 (trentennale), etc.

Q signifie le débit.



TRAVAUX DE PROTECTION contre les inondations du Nant des Pères Sixt Fer à Cheval

En tant que gestionnaire des ouvrages de protection, le SM3A a, dès 2015, engagé les réflexions et études nécessaires pour protéger les enjeux (route d'accès et infrastructures du site) et notamment le camping du Pelly qui accueille des campeurs en grand nombre sur toute la saison touristique.

Un vaste chantier destiné à supprimer la digue du Nant des Pères au profit d'un élargissement naturel du lit capable d'absorber une lave torrentielle de 100 000m³ a été engagé.

L'aménagement permet :

- De protéger le camping en offrant un espace de divagation conséquent au torrent, qui sert de zone de régulation du transport solide.
- De valoriser les ouvrages grâce à un merlon paysager intégré et à la conservation des boisements d'Aulne blanc.
- De restaurer écologiquement des berges en renaturant avec des espèces arbustives pionnières (saule et aulne).

Le Nant des Pères est un torrent soumis à des phénomènes géomorphologiques forts.

En 2003 une lave torrentielle était descendue jusqu'au hameau de Nambride détruisant en partie la RD 907 et obstruant les ponts. Si le phénomène reste rare, il est toutefois, susceptible de se reproduire.

**Montant de l'opération
710 000 € HT**

**Financée à 80% par l'Etat
(dans le cadre du PAPI)
et par le Département**



TRAVAUX HYDRAULIQUES sur le Nant Bordon Passy

Le Nant Bordon a connu de nombreuses crues qui se sont manifestées par la production de laves torrentielles et par un charriage de matériaux conséquent.

L'alternance de secteurs à forte pente et de zones de replat du nant engendre des discontinuités sédimentaires qui expliquent, en partie, les évolutions du lit observées : dépôts de matériaux ou érosions du lit, pouvant menacer certains secteurs.



Les principaux enjeux exposés sont localisés au lieu-dit « Guébriant » qui comprend une douzaine de bâtiments d'habitation, dont un centre de vacances susceptible de regrouper près de 460 personnes, mais également deux zones de captage et une route départementale.

Le SM3A a proposé une protection du secteur en freinant, sur l'ensemble du linéaire les dégradations liées aux phénomènes érosifs.

Les travaux pour la réalisation d'un système d'endigement, comprenant deux plages de dépôt, réparties sur deux secteurs du bassin versant du Nant Bordon, ont débuté en 2019.

L'aménagement a été dimensionné en fonction de laves torrentielles mobilisant 50 000 m³ et 30 000 m³ sur les branches est et ouest.

**Montant de l'opération
990 000 € HT**

**Financée à 50% par l'Etat
dans le cadre du PAPI**

RECONSTRUCTION D'UNE PROTECTION DE BERGE aux Arcosses Morillon

En 1966, une crue du Giffre a fortement érodé des terrains agricoles et une protection de berge constituée d'un mur en béton a alors été construite. Au gré des crues, l'ouvrage a été emporté et a dû être reconstruit plusieurs fois. Mais l'incision du cours d'eau (conséquence aux extractions de matériaux) a perturbé la stabilité de l'ouvrage.

En tant qu'autorité GEMAPI le SM3A a procédé au confortement de l'ouvrage pour prévenir le risque d'érosion qui menaçait notamment le cheminement «Au fil du Giffre» très apprécié des utilisateurs.

Pour réaliser cet aménagement, le syndicat a privilégié les solutions basées sur la nature, s'appuyant sur le génie végétal. Le génie végétal qui consiste à utiliser des plantes ou parties de celles-ci pour résoudre

les problèmes d'érosion ou de stabilisation de berge permet de lutter contre les problèmes inhérents aux cours d'eau et à leur environnement proche.

En effet, les fonctions «biotechniques» des végétaux sont diverses et peuvent contribuer à améliorer l'état des berges.

Le saule est le végétal le plus communément employé pour la consolidation des berges car il a la particularité de présenter une croissance rapide et une aptitude à la multiplication végétative importante entraînant la formation rapide d'une barrière végétale dense.

Enfin, pour prévenir les affouillements la berge a été rechargée par un amas de blocs disposés en vrac. Cela permettra d'assurer une transition entre la protection de berge et la berge naturelle (rôle de dissipation d'énergie).



Avant travaux



Après travaux

QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPE D'INONDATIONS ?

Les inondations représentent le premier risque naturel en France : elles menacent des vies, des habitations, des emplois et tous les territoires sont concernés.

Sur notre bassin versant, les inondations peuvent être causées par 3 types de phénomènes.

Le débordement d'un cours d'eau

Par de fortes précipitations ou par la fonte des neiges, la rivière sort de son lit et inonde des zones où peuvent se trouver des activités humaines.

Deux types de crues sont à distinguer :

- > les crues lentes qui surviennent principalement en plaine et mettent plusieurs jours à s'évacuer ;
- > les crues soudaines ou les crues torrentielles qui touchent principalement les zones à relief et qui ne durent, en général, que quelques heures et charrient énormément de matériaux solides.

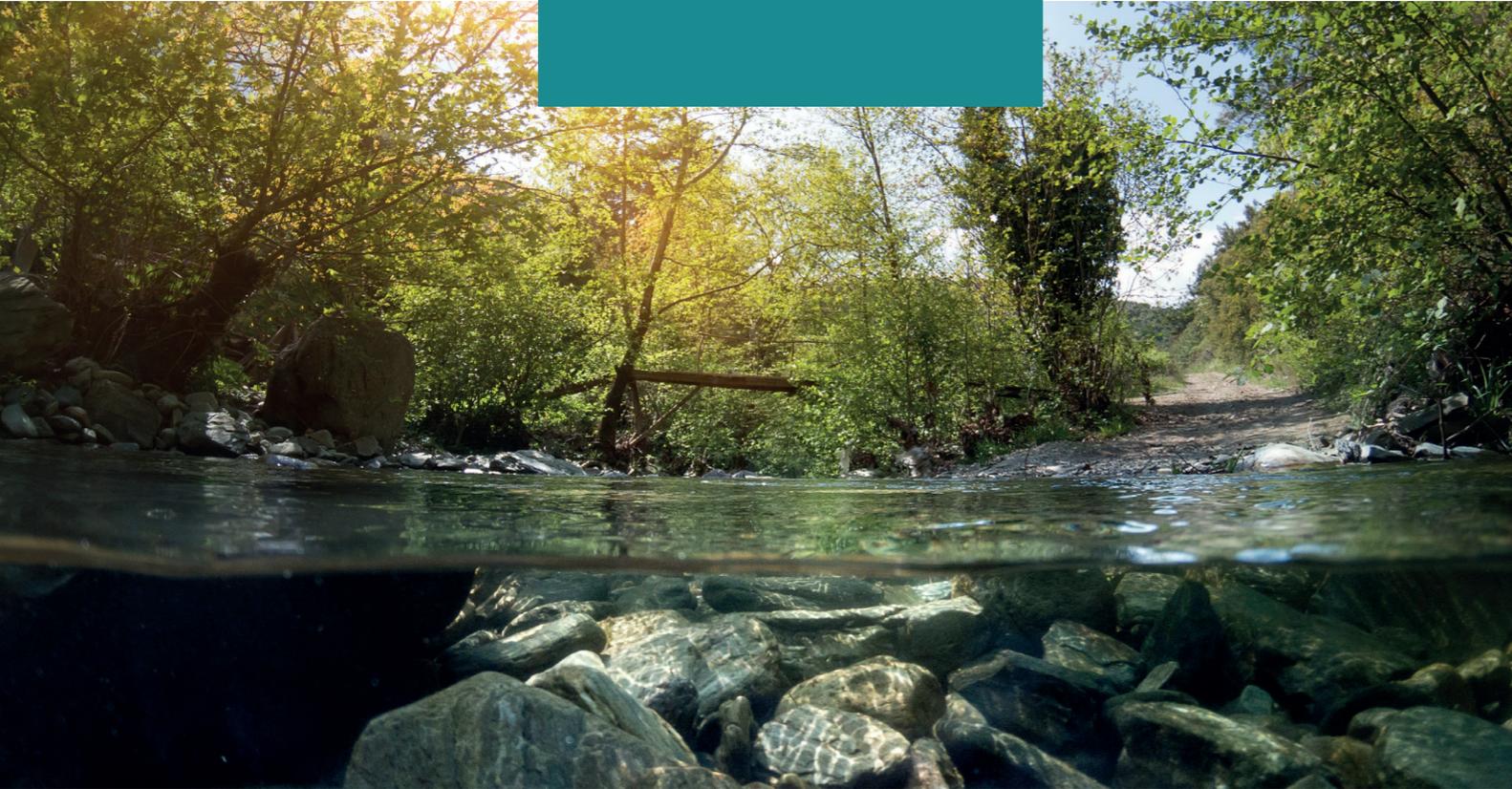
Le ruissellement

Les eaux de pluie s'écoulent sur le sol jusqu'à rejoindre une rivière ou un réseau d'eaux pluviales. Dans certains cas, le ruissellement de ces eaux peut entraîner des inondations.

La remontée d'une nappe

Le niveau de la nappe phréatique remonte pour atteindre la surface du sol et provoque des inondations, souvent de longue durée.

ENTRETIEN des cours d'eau



LE PÔLE ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'entretien régulier d'un cours d'eau consiste principalement à gérer la végétation qui se développe dans son lit mineur ou sur les berges (la ripisylve). Cette gestion doit être un compromis entre l'élimination des facteurs d'aggravation du risque d'inondation et l'optimisation des bénéfices rendus par une végétation saine et fonctionnelle.

Les cours d'eau ont un fonctionnement complexe, ils permettent non seulement l'écoulement des eaux et des sédiments de l'amont vers l'aval, mais ont également un rôle écologique, économique (drainage, irrigation, pêche et pisciculture, ...) et patrimonial.

En entretenant et préservant les cours d'eau du bassin versant, le «pôle entretien des cours d'eau» facilite la gestion des crues, prévient les érosions et permet la reproduction, la croissance et la vie des espèces aquatiques et piscicoles.

Arnaud DELAJOUD
Chef de pôle

Franck BAZ
Arve amont

Romain PITRA
Arve médian et Borne Foron Sion

Maxime MANCHIA
Arve médian, Giffre & Risse

Ludovic FINIELS
Giffre & Risse

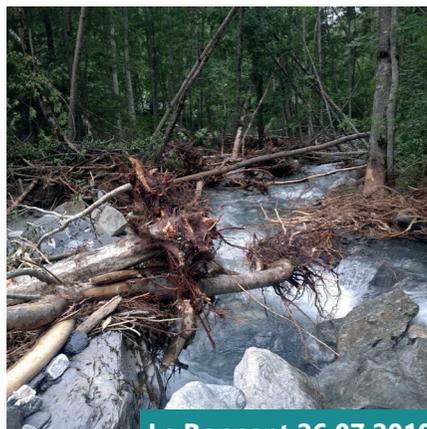
Jérémie SAINT-PIERRE
Menoge

Mélanie BARBER
Foron du Chablais Genevois

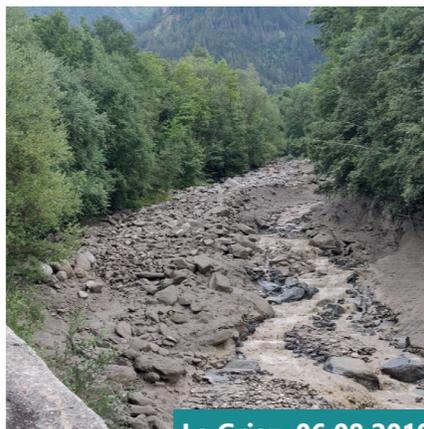
Axel BERRIER
Foron du Chablais Genevois

Chaque année, plusieurs communes du bassin versant de l'Arve subissent des phénomènes de crues, débordements de cours d'eau ou encore des crues torrentielles.

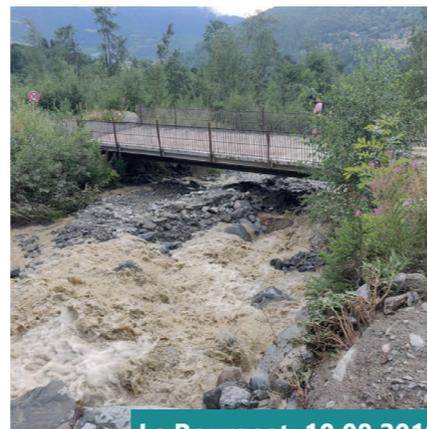
Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SM3A intervient alors en urgence aux abords ou dans les cours d'eau pour réparer les dégâts et prévenir d'éventuels nouveaux désordres en cas de nouvel épisode. La phase d'urgence consiste essentiellement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'un nouvel événement n'engendre des désordres supplémentaires du fait de l'état de certaines infrastructures ou du milieu naturel (embâcles...).



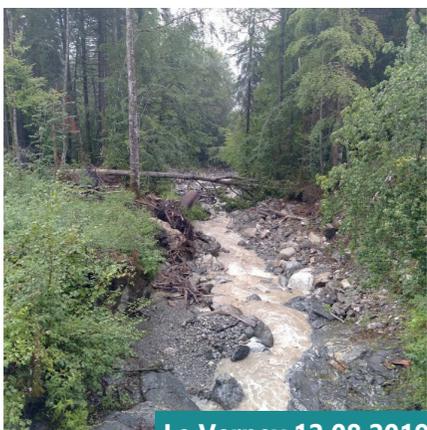
Le Bonnant 26.07.2019



La Griaz 06.08.2019



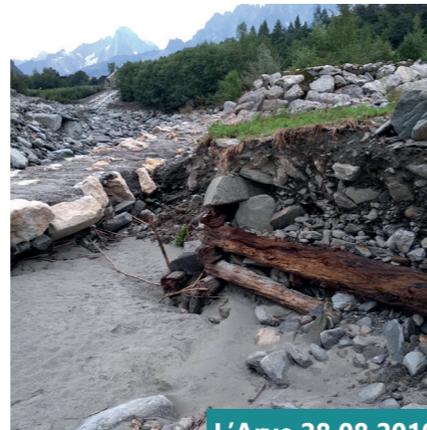
Le Bourgeat 10.08.2019



Le Verney 12.08.2019



La Combe à Saillet 12.08.2019



L'Arve 28.08.2019

Sur le bassin versant de l'Arve, la gestion des cours d'eau est suivie par le SM3A. Le syndicat veille à l'opportunité des projets, avec des opérations les plus efficaces en matière de prévention des inondations en cohérence avec les démarches engagées sur l'ensemble du bassin versant.

Le SM3A intervient sur l'ensemble du bassin versant (qui est situé sur des parties de territoires de différents EPCI) dans une logique de solidarité amont-aval, rive gauche - rive droite (ainsi ce qui est fait sur le territoire d'un EPCI peut avoir un effet positif sur le territoire d'un autre EPCI)

Le pôle entretien des cours d'eau intervient tout au long de l'année pour l'entretien «courant» mais également suite à des événements climatiques majeurs (crues, laves torrentielles, inondations...) pour effectuer des interventions d'urgence dans ou aux abords des cours d'eau pour réparer les dégâts et prévenir d'éventuels autres désordres.

La phase d'urgence consiste essentiellement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'un nouvel événement n'engendre des désordres supplémentaires du fait de l'état du milieu naturel (embâcles, ...) ou des infrastructures (ponts, routes...).

Une assistance en période de crue

Le SM3A s'engage auprès de ses membres et des acteurs de la vallée en période de crue en mobilisant ses équipes techniques lors des crues pour :

- > Porter conseil en matière de diagnostic et de prise de décision sur les interventions d'urgence à conduire,
- > Prendre en charge les actions de terrain rendues nécessaires,
- > Faire part de sa connaissance du territoire et de son fonctionnement lors des crues pour organiser avec les autorités compétentes les actions d'alerte et de mise en sécurité des personnes,
- > Mettre en place et suivre les actions à réaliser après crue : retour à la normale, visite technique des ouvrages de protection et définition des travaux de réparation à engager.



Stabilisation d'une berge de l'Overan Glières-Val-de Borne

Pendant une vingtaine d'années (1970-1990), des déchets ont été déversés depuis le chemin du Moulin dans le talus descendant sur le torrent de l'Overan (ancienne commune d'Entremont).

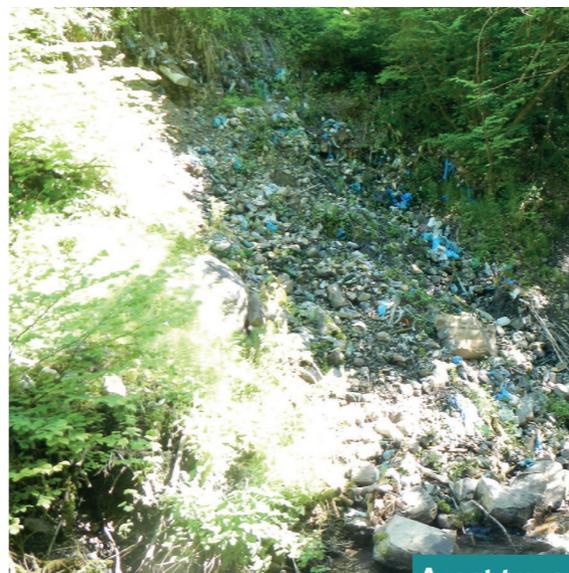
A cette époque où le traitement des déchets n'était encore pas organisé, le site servait d'exutoire.

De nos jours, si le site était bien végétalisé et les analyses d'eau superficielles et souterraines menées par le syndicat indiquaient un impact faible du massif de déchets sur les eaux et les macro-invertébrés, il convenait toutefois de conforter la berge pour éviter que les déchets ne soient remobilisés par le torrent.

Les travaux ont consisté à diminuer les risques naturels et valoriser le paysage en confinant le massif de déchets.

Le pied de berge a été renforcé par un enrochement, et une re-végétalisation la plus naturelle possible réalisée avec des espèces adaptées (saules, plants forestiers...).

Au-delà la GEMAPI cette opération a également été soutenue par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DTER).



Avant travaux



Après travaux

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Un cours d'eau évolue au fil du temps, et modifie sa forme au gré des saisons, des étiages, des crues, des inondations... Cette évolution est naturelle, et permet un équilibre dynamique du cours d'eau.

Ce fonctionnement naturel a été profondément modifié et perturbé par l'Homme, qui a façonné les rivières selon ses besoins.

Sur le bassin versant de l'Arve, la morphologie des cours d'eau peut être parfois dégradée ; le SM3A s'engage donc dans la réalisation de travaux de restauration de ces cours d'eau, pour améliorer leur fonctionnement.

Restaurer les cours d'eau ne signifie pas revenir en arrière pour recréer les cours d'eau comme ils étaient « avant », mais consiste plutôt à leur rendre leurs fonctionnalités perdues...

Stabilisation d'une berge en rive droite du Giffre Taninges

La crue de mai 2015 avait fortement érodé la berge située au droit de l'ancienne décharge de Grand-Jutteninges, en la repoussant de plus de 20m.

L'érosion menaçait non seulement de déstabiliser le, très utilisé, chemin au fil du Giffre mais également les dépôts d'une ancienne décharge d'ordures ménagères.

Le SM3A a procédé à la stabilisation de 140ml de berge en mettant en œuvre une protection en génie mixte (enrochements et génie végétal) pour stopper l'érosion sur ce secteur, laissant à la rivière l'emprise érodée.



Stabilisation du lit du P'toux Les Contamines Montjoie

Le ruisseau du Pétoux traverse le chef-lieu des Contamines Montjoie par une succession de tronçons aériens et couverts avant de chuter brutalement vers le Bonnant.

Les crues successives (mai 2015 et janvier 2018) avaient charrié de gros volumes de matériaux et provoqué une incision du lit, ce qui a déstabilisé les talus.

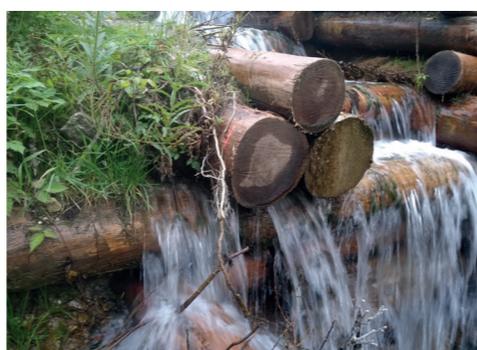
L'objectif prioritaire du syndicat a consisté à empêcher la progression de l'érosion pour protéger les enjeux (habitations, transformateur EDF...).

Au regard de la nature du phénomène, de l'accessibilité, et de l'instabilité du versant, il fallait une intervention légère, souple et techniquement adaptée aux contraintes du site. Le syndicat a opté pour un aménagement en génie forestier associé au génie végétal en mettant en place :

- > une succession de seuils en bois (génie forestier), à intervalles réguliers, pour dissiper l'énergie en ralentissant les écoulements et retenir les matériaux du lit.

- > une végétalisation densifiée et adaptée des berges et des talus (génie végétal) grâce à la mise en place de lits de plants et plançons, bouturages, plantations, ensemencement.

La mise en place de seuils «brise charge» a permis de ralentir la vitesse d'écoulement et de stabiliser le lit du ruisseau. La végétalisation prendra le relai en renforçant progressivement le dispositif en bois.



POURQUOI ENTREtenir UN COURS D'EAU ?

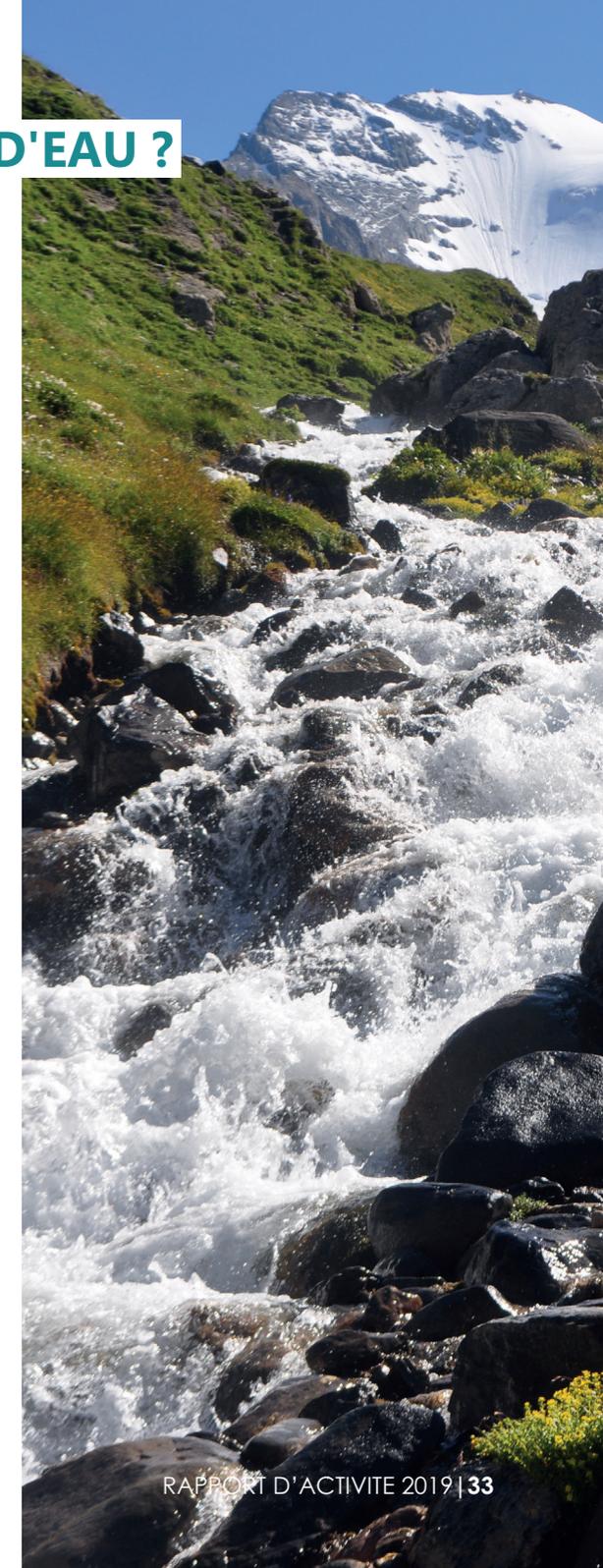
L'eau et les cours d'eau appartiennent à chacun de nous, c'est une ressource naturelle et un bien commun qui nécessitent une gestion globale équilibrée et durable ainsi qu'un entretien régulier. L'entretien contribue à la prévention des inondations, il permet d'éviter l'aggravation des inondations en assurant, lors de crues, les bonnes conditions d'écoulement des eaux dans le lit et la bonne stabilité des berges.

Les principaux intérêts de l'entretien régulier d'un cours d'eau et donc de la végétation aux abords de celui-ci sont les suivants :

- > **Garantir** la libre circulation de l'eau, par le retrait de la végétation présente dans le lit mineur,
- > **Limiter** la formation d'embâcles, avec l'élimination des arbres altérés, malades ou penchés,
- > **Maintenir** la stabilité des berges, grâce à une végétation saine et adaptée,
- > **Maintenir** la mobilité des atterrissements (bancs de graviers formés par le cours d'eau) en gérant la végétation implantée sur ceux-ci.

Entretien régulier ou aménagement ponctuel ?

Les travaux d'entretien régulier doivent se restreindre à des travaux légers (abattages ponctuels, débroussaillages localisés,...). Lorsque les travaux nécessitent une intervention plus importante sur le cours d'eau, ils sont susceptibles d'être encadrés par une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.



Le choix de consolider ou non une portion de berge soumise à l'érosion dépend fortement des enjeux liés à la protection des biens et des personnes et de leur localisation. Car pour limiter l'impact des crues sur des secteurs déjà sensibles à l'érosion, il est important de conserver des emplacements en milieu naturel où la rivière peut dissiper son énergie. Ces espaces de liberté et zones d'expansion de crues assurent un rôle de prévention des inondations pour les parcelles situées plus en aval.

Confortement d'une berge de la Menoge Fillinges

Pour mettre fin à un phénomène d'érosion et lutter contre un glissement de terrain, qui menaçait le hameau de «Chez Mermier», le SM3A a conforté une berge en coopération avec la commune et la communauté de communes des 4 rivières.

Les travaux ont permis de mettre fin à l'action de sape de la rivière et son effet d'appel des matériaux qui a été identifié comme moteur du mouvement de terrain.

La berge a été protégée grâce à la réalisation d'un sabot en enrochements (ancré sous le fond du lit) et d'une carapace à hauteur de la crue centennale ainsi qu'au génie végétal (lit de plants et plançons composé principalement de boutures de saules).

Enfin, pour prévenir les affouillements qui pourraient avoir lieu à l'aval de la protection, la berge a été rechargée par un amas de blocs disposés en vrac qui permettra d'assurer une transition entre la protection de berge et la berge naturelle (rôle de dissipation d'énergie).



QU'EST-CE QU'UN EMBÂCLE ?

Un embâcle est un amoncellement de bois morts de différents diamètres et de déchets dans le lit mineur d'un cours d'eau, pouvant former des barrages.

Les bois morts comprennent des troncs isolés, des branches, des accumulations de débris végétaux et petits branchages de dimensions diverses, façonnés par les crues.

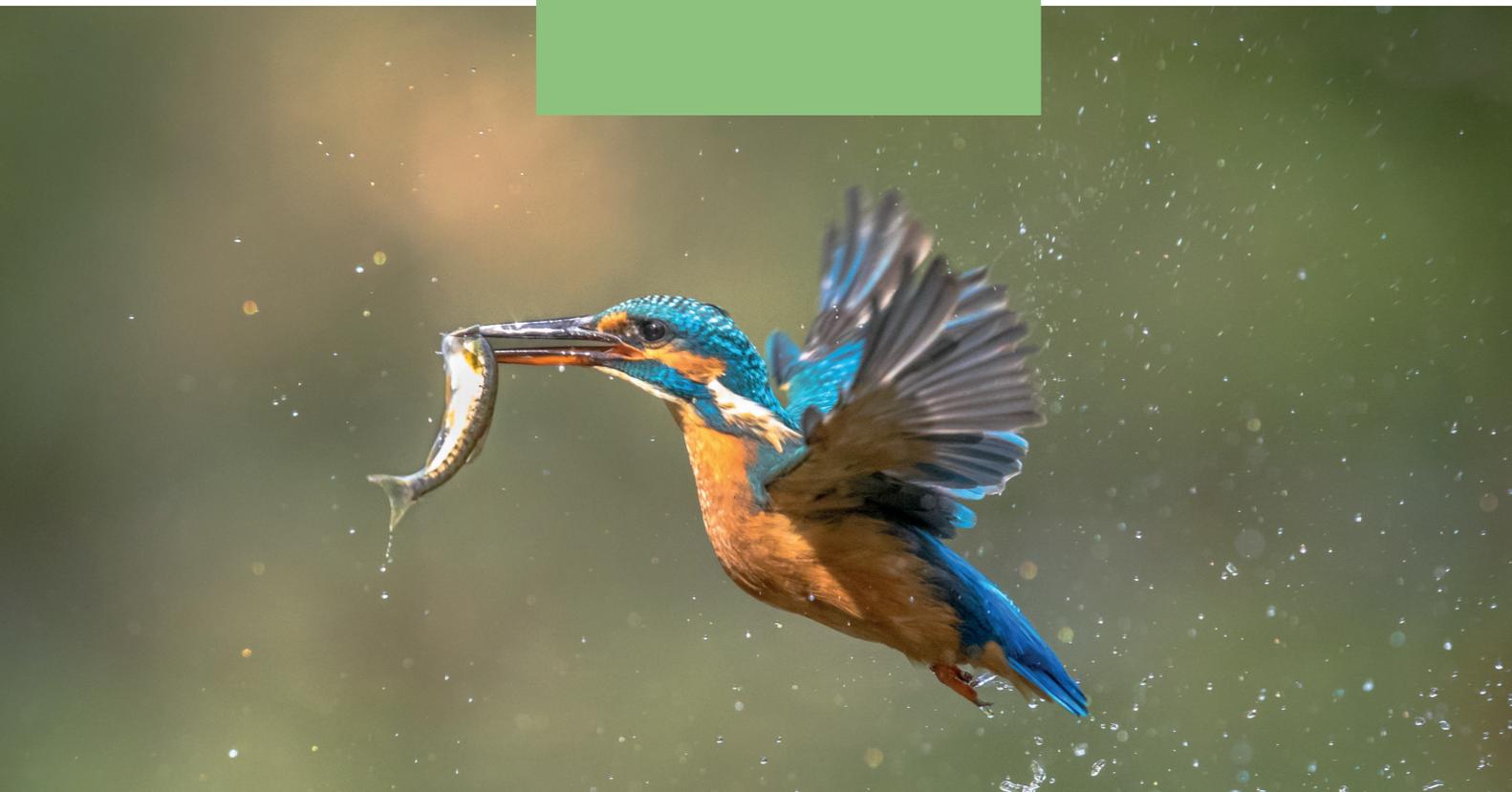
La présence de bois mort est naturelle dans le lit mineur de la rivière, toutefois, leur quantité est directement liée à la densité du boisement rivulaire et à son état sanitaire.

Ainsi, les zones de formation d'embâcles correspondent en général aux portions de la rivière dont le boisement est vieillissant, mal entretenu, ou est constitué d'essences mal adaptées à la stabilité des berges. L'embâcle constitue un obstacle à la libre circulation des eaux et peut, dans certains cas, être associé à divers matériaux (déchets plastiques, bâches, résidus de coupe...) et donc présenter un caractère plus ou moins dangereux vis-à-vis des inondations, selon sa position et sa quantité en fonction de la largeur du lit mineur et des enjeux situés à proximité.

L'embâcle joue également un rôle écologique (cache à poissons, ...) et peut être conservé en l'absence d'enjeux.



GESTION DES milieux aquatiques



LE PÔLE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Veiller à la bonne santé des cours d'eau tout en restaurant ou en entretenant les abords des rivières est une priorité pour le SM3A

Le SM3A intervient pour la coordination, l'impulsion et la mise en œuvre des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Arve.

L'EPTB apporte un soutien aux collectivités territoriales pour la réalisation d'opérations ponctuelles ou de programmes pluriannuels en matière de gestion de l'eau : restauration des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité ou encore protection de la ressource en eau (quantité, qualité).

Le pôle milieux s'engage dans toutes les actions nécessaires à une gestion durable de la ressource en eau et des milieux naturels dans le but de garantir demain le bénéfice des actions entreprises aujourd'hui.

Sylvie DUPLAN
Cheffe de pôle

Marion RIVOLLET
Référente milieux

Camille POUSSE
Contrat vert bleu Arve Porte des Alpes

Clara FERRARI
Contrat Espaces Naturels Sensibles

Lydie LABROSSE
Natura 2000 / EBF

Claire BRIVET
SAGE de l'Arve

Nicolas LE MEHAUTE
SAGE de l'Arve

Charlène CARDOSO
Gestion quantitative

Liana REUILLY
Arve Pure

AMELIORER LA CONNAISSANCE et préparer l'action

Le Pôle Milieux s'attache à étudier les milieux (faune, flore habitats) mais également à définir des plans de gestion/restauration et à les mettre en oeuvre opérationnelle. Il concourt aussi à l'évaluation par des suivis environnementaux de l'efficacité des pratiques et travaux conduits.

Principales études engagées ou poursuivies en 2019, visant à la définition d'un plan d'actions

- > Etude hydro géomorphologique et écologique du Foron de la Roche et de ses affluents
- > Etude de renaturation du marais des Tattes (Ville-en-Sallaz, La Tour) et du marais d'Entreverges (La Tour)
- > Etude de diagnostic écologique de l'Arve amont et de ses affluents (vallée de Chamonix) du Foron de Reignier
- > Etude hydraulique et écologique des zones humides du Risse amont
- > Etude géomorphologique et hydraulique du Bronze aval
- > Diagnostic de l'Espace naturel sensible, notice de gestion et programme d'actions
- > Etude piscicole sur le Giffre
- > Diagnostic écologique complémentaire sur le réseau de boisements humides de Vernaz, du Béguin et de la Châtelaine (Rive droite de l'Arve).
- > Etude de restauration des seuils piscicoles sur la Menoge

Principaux suivis

- > Suivis faune terrestre sur 7 ouvrages dans le cadre du contrat vert bleu Arve Porte des Alpes
- > Suivi chiroptères sur l'espace Borne Pont de Bellecombe
- > Suivi du Milan noir sur l'espace Borne Pont de Bellecombe
- > Suivi morphologique du Giffre et de l'Arve.



Chevalier Guignette



BIODIVERSITE ET COURS D'EAU

Le SM3A mène au quotidien des actions de valorisation des cours d'eau destinées à lutter contre les pollutions, à favoriser la continuité biologique ou encore à promouvoir un partage raisonné de la ressource en eau sur le bassin versant.

Les cours d'eau hébergent une biodiversité d'une grande richesse. Les rivières et les zones humides associées abritent de nombreuses espèces et milieux remarquables à protéger. Leur écosystème est composé de différentes espèces animales et végétales. Parmi les espèces les plus remarquables du bassin versant de l'Arve, on retrouve par exemple la truite fario et l'ombre commun, ou encore le Blongios nain ou le cincle plongeur. Sur les berges, la ripisylve est constituée de saules, d'aulnes, d'érables, de frênes et de chênes, entre autres.

La végétation aquatique du cours d'eau et des berges assure de nombreuses fonctions dont

« l'épuration » de la rivière qui lui permet d'éliminer les substances le plus souvent organiques et offrent également des zones d'habitats et de caches très appréciées de nombreuses espèces.

La bonne gestion quotidienne des bords de cours d'eau contribue à maintenir la richesse de la faune et de la flore aquatique. Qu'il s'agisse d'entretien quotidien ou de travaux plus importants, les actions du SM3A intègrent des objectifs d'amélioration des fonctions biologiques de la rivière, afin de redonner au cours d'eau des habitats diversifiés pour la faune et la flore, assurer les continuités biologiques, et contribuer à une meilleure qualité de l'eau.

RENATURATION du Foron du Chablais Genevois Annemasse Agglo

La renaturation des cours d'eau désigne le retour à un état qui est considéré comme « naturel ».

Il s'agit en particulier d'entreprendre des travaux de restauration physique des milieux allant parfois jusqu'au remédiation de rivières autrefois canalisées.

La remise en état de l'écosystème va favoriser le développement et la reproduction d'espèces faunistiques et floristiques typiques de ces bords de rivière.

**Montant des travaux
en rivière
3 824 762 € HT**

Le SM3A a renaturé le Foron du Chablais Genevois sur 3,3 km dans le cadre d'une démarche intégrée de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

C'est grâce à une collaboration transfrontalière entre le SM3A, l'Office cantonal de l'Eau du Canton de Genève, et les communes de Puplinge, Ambilly et Ville-la-Grand que le chantier de renaturation du Foron du Chablais Genevois a pu être entrepris.

Ce chantier permet de :

- > Protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondation notamment en supprimant des points de débordements,
- > Restaurer les berges détériorées par le temps,
- > Améliorer la qualité biologique du cours d'eau.

Les travaux ont été financièrement soutenus par l'Agence de l'Eau qui encourage les améliorations du transit sédimentaire et par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique relative aux Espaces Naturels Sensibles.

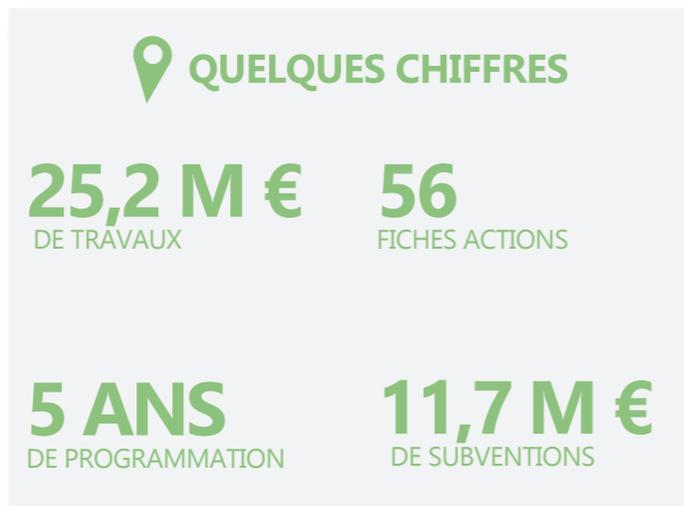


CONTRAT DE TERRITOIRE des Espaces Naturels Sensibles Alluviaux Bassin versant de l'Arve

Le bassin versant de l'Arve possède un patrimoine naturel et paysager exceptionnel qu'il convient de protéger.

En s'engageant dans un Contrat de territoire « espaces naturels sensibles » des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve, les élus du SM3A et du Département de la Haute-Savoie ont renforcé l'ambition de préservation de la nature et des paysages.

Destiné à mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente de bassin, la signature de ce contrat définit les engagements d'un programme pluriannuel d'actions qui sera mis en œuvre de 2019 à 2023 sur le bassin versant de l'Arve.



Les cours d'eau constituent souvent les derniers espaces « naturels » dans les vallées alpines fortement modifiées par les activités humaines, servant à la fois de réservoir de biodiversité et de corridor écologique à la petite comme à la grande faune, ou encore à la dissémination des espèces végétales. Depuis son origine, le SM3A œuvre pour la préservation et la valorisation des espaces naturels aquatiques de l'Arve.

Le Contrat de territoire espaces naturels sensibles porté par le syndicat cible les milieux alluviaux du bassin versant de l'Arve et vise la mise en œuvre d'une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

Depuis 2015, le SM3A a travaillé à l'élaboration du Contrat de territoire avec le Département, et c'est au titre de la compétence GEMAPI, que le syndicat a élaboré une stratégie concertée et cohérente sur l'ensemble des milieux alluviaux de son bassin.

C'est aussi dans cette dynamique, qu'une stratégie de gestion pour les milieux aquatiques alluviaux, réelle et ambitieuse a été votée début 2019. Elle va permettre de donner une perspective à la politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel aquatique ou rivulaire, à l'échelle du bassin versant de l'Arve et non plus seulement à l'échelle de sites particuliers.

Ce contrat permet la labellisation ENS de 3 410 ha d'espaces naturels.

CONTRAT GLOBAL du bassin versant de l'Arve

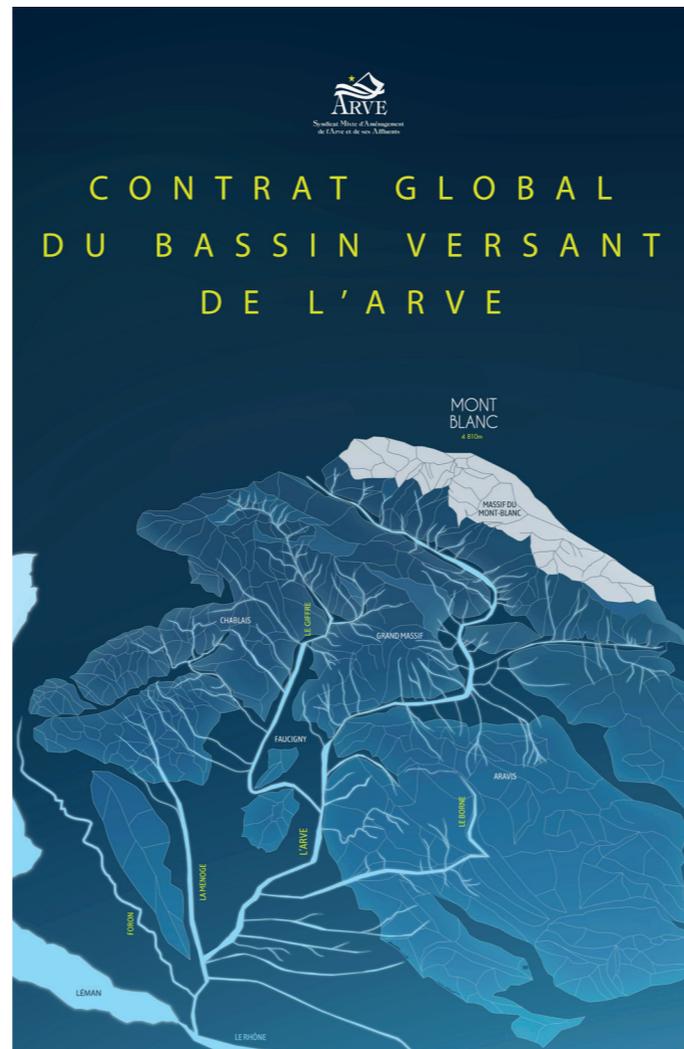
Outil de contractualisation dont l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est le principal partenaire financier, le premier contrat global du bassin Rhône Méditerranée Corse a été signé le 28 juin 2019 par 44 maîtres d'ouvrage. Il vise à soutenir 205 projets dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable ou encore de l'entretien et de la restauration des cours d'eau.

L'agence de l'eau a souhaité contractualiser ses engagements pour une période de 3 ans (2019-2021) avec l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le secteur de l'eau (grand cycle, petit cycle et Arve Pure).

Le contrat global s'inscrit dans un « objectif global » de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides. La déclinaison opérationnelle des objectifs s'inscrit dans un programme regroupant 111 actions pour un montant total avoisinant les 97 M€. Ces actions menées sur le bassin de l'Arve sont réparties selon les orientations fondamentales du SDAGE

Rhône Méditerranée Corse, le Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux, soit :

- > l'amélioration de la qualité des eaux en luttant contre toutes les formes de pollution.
- > l'adaptation des territoires au changement climatique en redonnant aux rivières un fonctionnement plus naturel et en sauvegardant les milieux humides et rivulaires ainsi qu'en restaurant la biodiversité.
- > le soutien des collectivités en résorbant le déficit quantitatif, en protégeant les ressources stratégiques et en innovant sur la gestion des eaux usées.



CONTRAT VERT BLEU

Arve Porte des Alpes

Mieux comprendre le fonctionnement des zones humides

Situées sur un plateau calcaire, les tourbières de Plaine Joux sont des réservoirs d'eau et de biodiversité. Géologiquement, le site calcaire est composé de moraines glaciaires et les dépressions de ce massif ondulé ont progressivement été comblées par des dépressions palustres.

Les tourbières, dont le sol est constitué de débris végétaux se décomposant très lentement car le milieu est saturé en eau (et donc privé d'oxygène), se sont ainsi créées sur un substrat argileux imperméable au sein du plateau il y a plusieurs milliers d'années.

Le plateau ne présente pas d'écoulement d'eau en surface mais la composition géologique fracturée du site témoigne de nombreuses circulations d'eau souterraines au sein des failles présentes dans la roche. Ces fissures karstiques, qui constituent les puits d'infiltration des eaux contenues dans les tourbières, resurgissent ensuite sous forme de sources sur les versants du bassin versant du Risse à l'est ou de la Menoge à l'ouest.

Ces zones humides représentent :

> Un espace pour une biodiversité végétale et animale riche et singulière avec la présence du papillon *Maculinea*, l'orchidée incarnat, la petite violette...

> Une vraie ressource d'eau : 90 000 m³ d'eau sont stockés (soit 35 piscines olympiques)

> Un lieu de stockage de carbone évalué à 8500 tonnes.

Dans le cadre du contrat vert-bleu Arve Porte des Alpes, le SM3A observe avec attention ce site pour améliorer les connaissances sur ces milieux humides et ainsi mieux les prendre en compte dans la gestion de l'occupation du sol et des activités sur le plateau.



LE CONTRAT VERT BLEU

Le contrat vert et bleu vise à maintenir ou restaurer les continuités écologiques sur un territoire, c'est-à-dire les corridors de déplacement de la faune entre milieux naturels. Il permet de réfléchir au développement d'un territoire tout en conservant les fonctionnalités écologiques du paysage : une approche territoriale décloisonnée, articulant la biodiversité et l'aménagement.

Les continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques qu'il faut préserver ou restaurer pour enrayer la perte de biodiversité. Les corridors écologiques, représentent les passerelles naturelles essentielles aux migrations d'animaux et à la dissémination des graines entre les réservoirs de biodiversité, ces espaces vitaux pour la faune sauvage (aire de repos, de chasse, d'alimentation et de reproduction...).

Le contrat vert et bleu est un outil proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui permet de rendre opérationnels les objectifs de préservation de l'environnement et des paysages fixés par le « Schéma régional de cohérence écologique » (SRCE).

Site Natura 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Natura 2000 de la vallée de l'Arve, le SM3A organise un suivi participatif d'observation et comptage des oiseaux dont la vocation est de réunir les gestionnaires, acteurs et utilisateurs pour :

> faire (re)**découvrir** les espèces patrimoniales ciblées par la démarche Natura 2000,

> **échanger** sur la gestion des sites pour faire émerger les besoins des différents usagers et acteurs.

> **débattre** sur les éventuelles mesures de gestion à mettre œuvre pour favoriser les espèces ciblées par Natura 2000 (faucardage, entretien de ripisylve...).

En 2019, 186 observations, représentant 47 espèces d'oiseaux ont été réalisées. A ces espèces d'oiseaux, il convient d'ajouter le Castor d'Eurasie qui a été observé sur 3 des 5 sites, ainsi que le Lézard des souches et la Couleuvre helvétique.

Les échanges menés ont permis de sensibiliser les personnes aux différentes espèces présentes, aux problématiques de gestion ou encore de les amener sur des sites qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter.



SAGE DE L'ARVE

Le schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Arve, est un document portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et la satisfaction des usages de l'eau dans notre territoire.

Construit en concertation avec de multiples acteurs réunis au sein de la Commission locale de l'Eau (CLE), il a été validé en juin 2018 par arrêté préfectoral. La CLE - Présidée par Martial Saddier - est constituée de 3 collèges (élus-collectivités ; usagers, Etat et institutions). Le SAGE vise la réalisation d'actions prioritaires (travaux ou études).



Au cours du 1^{er} semestre 2019, un travail d'animation et de coordination des maitres d'ouvrage du grand cycle et du petit cycle de l'eau a permis leur intégration dans les programmes d'actions opérationnels : Contrat global du bassin versant de l'Arve, Contrat de territoires ENS, PAPI en construction ...



Le SAGE, permet également d'adopter une meilleure gestion de l'eau dans les documents de planification en cours de construction ou en révision (SCOT, PLU), grâce à son caractère opposable et aux avis portés sur ceux-ci. Par ailleurs, les projets soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sont également examinés par la CLE pour avis.

Outre les missions régulières, cette année 2019 a été marquée par l'avancée de plusieurs projets prioritaires identifiés au SAGE et mis en œuvre par son équipe dédiée, intégrée au SM3A :

- > Poursuite des 3 études quantitatives « besoins – ressources – milieux », sur les secteurs prioritaires : Foron du Chablais Genevois, Menoge, Foron de la Roche et Nant de Sion
- > Sélection des 4 territoires en tête de bassins versant où des études quantitatives seront menées en 2021 et pour lesquels des suivis sont engagés dès 2020 : Borne amont et Torrent du Chinillon ; Foron de Taninges et Arpettaz ; Risse, Foron de Mieussy

> Adoption d'une liste des ouvrages prioritaires à traiter pour rétablir la continuité écologique



> Adoption de la stratégie « Espaces de bon fonctionnement » des cours d'eau ; permettant de définir ces périmètres à inscrire dans les outils de planification

> Réalisation de suivis de la qualité des eaux en vue d'alimenter la définition d'une « stratégie qualité ».

REMISE DES TROPHEES ARVE PURE

06 juin 2019

Depuis 2007, le programme environnemental Arve Pure a permis à des entreprises du territoire de bénéficier d'un soutien technique et financier en matière d'investissement lié à la protection de l'environnement.

Des efforts qui se mesurent aujourd'hui dans les stations d'épuration et dans l'Arve puisque les pollutions métalliques ont été fortement réduites.

Même à très faible concentration, les micropolluants dégradent la qualité de l'eau potable, des produits de la pêche et fragilisent la biodiversité de nos cours d'eau. Une action conjointe est donc indispensable à la préservation de l'eau. C'est pourquoi, l'opération collective Arve Pure a pour objectif de réduire les rejets de micropolluants et pollutions diffuses (métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides) dans l'eau (réseaux d'assainissement et milieux aquatiques) et il y parvient car aujourd'hui, les contaminations relevant des métaux ont été divisées par six (à l'échelle du département).

Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Bruno Forel, président du SM3A et Laurent Roy, direc-

teur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont réuni les principaux acteurs du programme Arve Pure pour féliciter 200 entreprises pour leurs réalisations, preuves de leur engagement en faveur de la protection de l'eau et de notre environnement.

C'était l'occasion aussi de présenter le bilan des opérations et annoncer l'étape suivante à savoir une aide prévisionnelle de 7 M€ que l'Agence de l'eau propose aux industriels du bassin versant à travers Arve Pure 2022. Un accompagnement financier important qui permet à la fois de consolider les connaissances et les innovations tout en poursuivant la réduction des pollutions.



LE PÔLE AIR

Sylvie DUPLAN
Cheffe de pôle

Pauline CAER
Plan de Protection de l'Atmosphère

Tanguy BLAZER
Fonds Air Bois

Pauline LAMBERT
Primes Chauffage Bois

Depuis le 29 avril 2019, la vallée de l'Arve est dotée d'un 2nd Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dont l'objectif est de planifier les actions à mener pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire de la moyenne et haute vallée de l'Arve.

Ce plan définit les actions permanentes ou temporaires qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction de la pollution de l'air.

Il s'appuie sur des actions réglementaires, mises en œuvre par arrêtés préfectoraux et des actions volontaires, portées par les collectivités et les acteurs locaux.

Le SM3A qui est, depuis 5 ans, l'animateur du Fonds Air Bois dorénavant accueille la coordinatrice du PPA2 qui travaille en lien étroit avec les services de l'Etat et les collectivités. Elle anime la CL'AIR (commission locale de l'air), organe de gouvernance du PPA 2.



LE FONDS AIR BOIS

Depuis 2013, la vallée de l'Arve, fortement touchée par les émissions de particules en provenance du chauffage au bois, est dotée d'un outil fort pour atteindre les objectifs dictés par l'Europe : le fonds Air Bois.

L'objectif est de réduire de 25% les émissions de particules provoquées par l'utilisation des appareils de chauffage au bois anciens (datant d'avant 2002) et les foyers ouverts en les remplaçant par des appareils performants.

LES PRIMES CHAUFFAGE BOIS

Après Annemasse Agglo en 2017, la Communauté de communes Arve et Salève accompagne financièrement ses administrés pour améliorer la qualité de l'air.

La Communauté de communes Arve et Salève est située dans la basse vallée de l'Arve, entre l'agglomération annemassienne (Prime Chauffage Bois) et Bonneville (début du périmètre du PPA de la Vallée de l'Arve). En 2019, la Communauté de communes a souhaité mettre en place un fonds air sur son territoire, ce qui permet d'assurer un dispositif de lutte contre l'émission de particules sur un ensemble territorial cohérent de : de l'amont à l'aval de la vallée de l'Arve.

Aujourd'hui, ce sont donc 61 communes du bassin versant qui ont mis en place un fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants. **Ces fonds sont une transition nécessaire à l'interdiction des foyers ouverts (sur le périmètre du PPA) qui sera effective dès 2022.**

LES FONDS AIR

ABREVIATIONS

AERMC

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

CVB

Contrat Vert et Bleu

DIG

Déclaration d'Intérêt Général

DDT

Direction Départementale des Territoires

DOCOB

DOCuments d'OBjectifs

EBF

Espace de Bon Fonctionnement

ENS

Espaces Naturels Sensibles

EPAGE

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ERC

Eviter, Réduire, Compenser

GEMAPI

GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PAPI

Programme d'Action de Prévention des Inondations

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT

Schéma de COhérence Territoriale

SLGRI

Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation

TRI

Territoire à Risque d'Inondation

VTA

Visites Techniques Approfondies

ZH

Zone Humide

Directeur de la publication : Bruno Forel

Crédit photo : SM3A, Dep74 - L. Guette, Fotolia, Stan Bouvard, Thierry Genand, Irène Till, Adobe stock

Impression : Imprimerie Uberti - Bonneville

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier CERTIFIE PEFC ®

Tous les déchets provenant du processus de production sont également recyclés.

Edité en août 2020 par le SM3A

Le SM3A remercie ses partenaires financiers pour leur soutien :





Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents

SM3A

300, Chemin des Prés Moulin
74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Tel : 04 50 25 60 14

sm3a@sm3a.com

www.riviere-arve.org

